

ABONNEMENT.

Saumur.	
En an.	30 fr.
En 6 mois.	16
En 3 mois.	8
Poste :	
En an.	35 fr.
En 6 mois.	18
En 3 mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c
Réclames.	30
Faits divers.	75

RÉSERVE SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 FÉVRIER

SINGULIÈRE APATHIE

On commence à connaître dans tous ses
détails le drame de Decazeville. Ce qui
frappe surtout l'observateur, c'est l'attitude
des autorités publiques, les défaillances
pour ne pas dire les complicités que l'on
constate chez elles.

Ces défaillances, parfois, sont voisines de
la complicité.

Le prologue de ce drame sinistre a com-
mencé à sept heures du matin ; le dénoue-
ment n'a eu lieu qu'à cinq heures du soir.
On aurait peine à croire, si les renseigne-
ments les plus sûrs n'en faisaient foi, que
dans une localité qui est reliée par le chemin
de fer et par le télégraphe au chef-lieu du
département, où des secours peuvent être
appelés et arriver sur les lieux en deux
heures, ces scènes de violences, de menaces
et enfin de meurtre aient pu se dérouler
pendant toute une journée sans qu'un gen-
darmer soit intervenu pour protéger la
victime.

Le Journal des Débats résume fort bien
l'affaire lorsqu'il dit :

« Ce n'est pas aux gendarmes que nous
en faisons le reproche. Il y avait, dit-on,
deux brigades à Decazeville et, dès le
premier moment, les gendarmes se sont
offerts ; mais il paraît que le maire, M. Cay-
rade, ancien député, a repoussé leur con-
cours, aux applaudissements de la foule.

« On avait eu le temps de faire venir
à Decazeville le sous-préfet et d'autres fonc-
tionnaires de Villefranche, il n'en aurait pas
côté davantage d'appeler des troupes et des
gendarmes, mais on a pensé que la vue des
uniformes serait désagréable aux émeutiers,
si bien que maire, sous-préfet, conseillers
municipaux ont laissé massacrer le malheu-
reux sous-directeur sous leurs yeux, sans
apporter aucun secours et sans recevoir
personnellement une égratignure.

» Après l'assassinat, la foule étant dis-

persée, la victime a été laissée pendant trois
quarts d'heure sur la place, râlant encore,
sans qu'il se trouvât personne pour aller la
relevier. Et, plus tard, quand la force armée
est enfin arrivée, quand on peut saisir les
meneurs qui sont connus, puisqu'ils ont
opéré pendant tout un jour sous les yeux du
maire et du sous-préfet, à peine si l'on pro-
cède timidement à quelques arrestations.

» Et ce n'est pas tout : lorsque le préfet
intervient, c'est pour jouer le rôle d'arbitre
conciliant entre les victimes et les assassins,
plutôt indulgent pour ces derniers, puis-
qu'il conseille et exige presque le renvoi
d'un ingénieur qui a été blessé dans l'affaire
et qui n'a échappé à la mort que par
miracle. Apparemment, si M. Watrin
n'était pas mort, on lui ferait faire des
excuses. »

Tout cela est au moins bizarre, et, nous
le répétons, il y a dans l'assassinat du
malheureux ingénieur Watrin de singulières
défaillances de la part des autorités locales.

Le Journal des Débats dit que les causes
de ces désordres sont les excitations vio-
lentes de la presse complice, la défection
des autorités et l'appui que les auteurs de
pareils attentats trouvent dans le Parlement
et jusqu'auprès du pouvoir.

Le Soleil se demande, en présence de
l'inertie des autorités à Decazeville le 26
janvier, si le gouvernement est encore ca-
pable de défendre l'ordre dans la rue.

LA LETTRE

DE L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

Il est question de déférer comme d'abus
au Conseil d'État les deux lettres adressées
par l'évêque de Grenoble et l'évêque de Pa-
miers à leurs prêtres persécutés, menacés et
plusieurs d'entre eux dépouillés. Il faut donc
dire ce que contiennent ces lettres dénon-
cées comme coupables. Parlons aujourd'hui
de la première.

La lettre de l'évêque de Grenoble est une
circulaire envoyée à son clergé, non destinée

à être lue dans les églises. Ce n'est pas un
acte public. L'évêque répond à certains pas-
sage de la Déclaration ministérielle, où le
clergé est accusé d'intervenir dans les élec-
tions ; menacé, à cause de son interven-
tion, de la séparation de l'Église et de l'État
à bref délai, et averti enfin des « droits » que
la société civile s'attribue et fera respecter
du clergé.

C'est à cette partie de la Déclaration mi-
nistérielle que répond M^r Fava, qui croirait
manquer à son devoir en se taisant.

« En ce qui concerne l'intervention du
clergé dans les luttes politiques, et récem-
ment dans les élections, voici, messieurs, ce
que nous avons à vous dire. Vous pouvez
continuer à suivre les instructions que nous
vous avons données, puisqu'elles ont été
approuvées par M. Goblet lui-même, ancien
et nouveau ministre des cultes, qui a trouvé
« notre attitude correcte » et déclaré que
« nous ne saurions être responsables des
fautes commises par quelques-uns de nos
prêtres pendant la période électorale. » Or,
messieurs, vous vous rappelez nos paroles :
« L'électeur, disions-nous, qui nomme un
» député, fait un acte bon ou mauvais, sui-
» vant qu'il choisit un candidat qu'il sait
» disposé à voter lui-même bien ou mal à
» la Chambre. Ce représentant que nous
» choisissons est un autre nous-même. Il
» montera à la tribune et il parlera. Sa pa-
» role défendra ou attaquera Dieu, la reli-
» gion, les vrais intérêts du pays, l'ordre,
» la liberté : nous le savons d'avance. Dès
» lors, s'il est fidèle au mandat que nous
» lui avons donné, c'est nous qui parlons
» par sa bouche, et notre main est unie à la
» sienne quand il dépose son suffrage dans
» l'urne. Par lui, nous faisons le bien ou le
» mal que nous avons voulu et que nous
» voulons toujours. » Nous avons ensuite
tracé à l'électeur lui-même ses devoirs, en
lui disant qu'il est obligé de voter, et ces in-
structions ont été lues au prône de la messe
paroissiale.

» Évidemment, M. de Freycinet ne sau-
rait réprover ce que M. Goblet a approuvé.
Vous pouvez donc, chers coopérateurs,

vous en tenir à cette doctrine, l'enseigner et
la suivre, vous souvenant toujours que la
prudence est chargée de conduire le char
de toutes les vertus, étant *auriga virtutum*. »

L'évêque établit ensuite que le prêtre n'est
pas un fonctionnaire relevant de l'État, et
il cite des témoignages, comme on l'a vu
dans notre numéro d'hier. Puis, une déclara-
tion de la presse maçonnique qui lui sert
à prouver que tous les républicains-maçons
veulent la séparation de l'Église et de l'État,
et l'apaisement ne se fera pas tant que le
gouvernement obéira aux ordres de la franc-
maçonnerie.

« Le catholicisme et la maçonnerie sont
» deux puissances opposées, dont l'une
» doit détruire l'autre. » Voilà ce que dit
la secte, et ce qu'elle s'efforce d'accomplir
en France, surtout depuis l'arrivée de ses
adeptes au pouvoir, à partir de Gambetta.
Il faut être aveugle obstiné pour nier ce
fait, qui, aujourd'hui, embrasse notre pays
tout entier, sans parler des autres nations
catholiques. Chez les peuples protestants,
la maçonnerie, fille de la Réforme, est
absolument chez elle, et n'a pas à y com-
battre l'Église, avec autant d'ardeur du
moins. Il y a longtemps que les mesures
hostiles au catholicisme ont été étudiées et
arrêtées dans les loges maçonniques, lors-
qu'elles sont votées dans les Chambres, et
l'on se demande si c'est un hasard que M.
le président du conseil des ministres, par-
lant en janvier 1886, se soit si bien ren-
contré avec M. Ch. F., écrivant, comme
nous l'avons vu, en novembre 1885, dans
le Bulletin de la grande loge symbolique
écossaise. C'est pourquoi la réconciliation de
notre gouvernement avec le clergé ne se
fera pas, si son administration demeure
inféodée à la maçonnerie. Celle-ci, depuis
un siècle, nous a donné trois républiques
faites à son image, et lorsque la fille n'obéit
pas assez vite, elle est aussitôt rappelée à
l'ordre ! Souvenez-vous ou démentez-vous.

» Qui donc opérera ce divorce nécessaire ? Ce
ne sera sûrement pas la Déclaration ministé-
rielle précitée. M. de Freycinet parle d'a-
paisement sans demander à M. Goblet de

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Mademoiselle ne me laissa pas achever.

— Vous manquez ici d'impartialité, ma chère
enfant. Oui, je comprends l'amertume dont votre
pauvre âme est remplie pour ces Russes, les vain-
queurs de votre Pologne ; mais, tous ne sont pas
dénués de cœur, Nadéje. Beaucoup réprovent les
persécutions dont on vous accable. D'autres ne
soupçonnent en rien ce qu'elles ont d'inique. Olga
Vilérieff semble les ignorer. Peu à peu, je ferai
luire, à ses yeux, la triste vérité. J'espère, un jour,
parvenir jusqu'à son cœur, avec de la persévérance
et de la douceur. « Soyez doux en ce monde et
vous serez très-fort. »

Mademoiselle continua, s'animant peu à peu :

— Oui, je le reconnais, cette jeune fille est
capricieuse, fantasque. Aujourd'hui, une gaieté
folle ; demain, un invincible ennui. On ne sait
qu'imaginer pour la satisfaire. Un jour elle passe
de longues heures, affaissée et comme brisée, sur
un divan ; c'est une indolence que rien ne peut
vaincre ; le lendemain, infatigable, nerveuse, elle

s'élançait, en chasse, à la suite de son père, monte
son cheval avec une ardeur passionnée, et lasse, à
la course, les plus intrépides. Elle est tout à la fois
blasée sur tout et curieuse de tout savoir. Du reste
qui l'aurait guidée, éclairée ? Pauvre enfant ! Bien
jeune encore elle a perdu sa mère, et le général
l'aime à sa manière, et certes ce n'est pas la bonne.
Il a enfermé cette nature ardente, cette imagination
vive, dans un cercle étroit, dans un horizon formé
de petits bonheurs de vanité et d'égoïsme. Il n'a
rien fait pour élever cette jeune intelligence. Jamais
il n'a prononcé devant sa fille le mot de
devoir. Les devoirs pour Olga se réduisent à rien ;
mais ses droits ! Pauvre enfant adultée, elle se croit
tout permis : le mépris pour ses serviteurs, la
dureté à leur égard ; la hauteur et presque l'insol-
ence pour tous ceux qui, croit-elle, sont d'une
caste inférieure à la sienne... Et, pourtant, il y a
du cœur chez Olga. Je l'ai reconnu à plusieurs
nuances : la générosité sommeille dans cette âme
sous la couche d'idées fausses étendue par la main
paternelle. L'instrument est faussé ; mais, si on
redresse certaines cordes, il pourra, un jour, ren-
dre des sons merveilleux.

Mademoiselle se leva, car l'heure s'avavançait. Elle
renoua les brides de son chapeau, abaissa sur son
visage sa voilette dentelle et prit congé de nous. Je
désirais l'accompagner quelques pas sur le chemin.
Ma mère me le permit, et nous partîmes toutes deux

suisant lentement la route, respirant cet air prin-
tanier qui me paraissait si doux, regardant ce
spectacle du fleuve couvert de barques qui me
semblait si beau ; puis, au bout d'un instant, elle
m'adressa un dernier sourire, me dit : « Au plus
tôt qu'il me sera possible » ; et, légère, je ravins à
l'isba le cœur plein d'espérance.

Irkoutsk, juillet 18...

L'œuvre de Mademoiselle est commencée, son
désir était de me rapprocher de sa puissante pu-
pille ; et déjà, en quelques semaines, le but est
atteint. M^{lle} Vilérieff qui, tous ces jours encore, me
rendait mes saluts par un léger mouvement du
front plein de dédain, s'est prise, soudainement, à
mon égard, d'une sorte d'engouement inexplicable.
Constamment elle me fait appeler au palais du
gouverneur.

Elle est musicienne. Elle aime ma voix, et de
son accent impérieux et bref, elle me dit :

— Chantez.

Alors je chante.

Elle veut aussi se perfectionner dans l'étude de
la langue française, et elle me donne encore cet
ordre :

— Causez... Lisez.

Et je cause... Et j'ouvre mes poètes favoris :
Corneille, Racine, Chénier, et d'une voix que je
m'efforce de moduler du mieux qu'il m'est possible,

je lis dans cette chère langue qui est celle de ma
mère, tandis que, paresseusement pelotonnée sur
un riche divan, un éventail en main, un rayon de
soleil courant sur ses beaux cheveux d'or, elle
m'écoute en s'éventant et en rêvant. Ma voix la
berce.

D'où provient cette nouvelle fantaisie ? Notre
amie a longuement parlé à M^{lle} Vilérieff de ma
famille, de l'héroïsme de mon père, de la situation
que nous occupions en Pologne, et la belle Russe
ne croit pas déroger en faisant de la fille du comte
de Rudzen sa musicienne et sa lectrice. Trop sou-
vent, hélas ! cet engouement soudain à les caprices
inhérents à la nature fantasque de M^{lle} Vilérieff.
Elle a envers sa favorite des hauteurs qui me font
monter la rougeur au front. Elle me parle avec un
accent impérieux et bref qui froisse tout ce qu'il y
a de dignité en moi. Mais qu'importe mes
blessures, qu'importe ce fer qui me traverse le
cœur, et le brûle comme s'il était rougi... D'ail-
leurs, je me le suis juré, quand bien même je
souffrirais plus encore près de cette altière pro-
tectrice, je resterais ferme sur la brèche. N'est-ce
pas un moyen d'être utile à mon père, de lui pro-
curer quelques adoucissements... Et, qui sait...
qui sait?... Je songe toujours à la délivrance.

Palais d'été, juillet 18...

A quelques verstes d'Irkoutsk, sur les rives

cesser de frapper le clergé, sans nous proposer un honnête moyen de rapprochement, sans dire clairement ce dont il nous accuse; finalement, nous sommes placés dans l'alternative, ou d'accepter quelque chose qui ressemble à une *Constitution civile du clergé*, ou d'avoir l'air de fronder l'autorité civile. Dire alors « que le gouvernement désire l'apaisement, mais qu'il n'hésitera pas à faire sentir le poids de son autorité à ceux qui seraient tentés de la méconnaître, » comment cela peut-il et doit-il s'appeler?

« Est-ce que le ministère actuel voudrait jouer la Terreur? On serait tenté de le croire et de se rappeler Robespierre disant, en discutant la constitution de l'an I, qui ne survécut pas à la ruine des Girondins, ses auteurs: « Si le ressort du gouvernement pouvait dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution, c'est à la fois la vertu et la terreur: la vertu sans laquelle la terreur est funeste, la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la vertu prompt, sévère, inflexible... On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement... que le despote gouverne donc par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la République. »

« Quoi qu'il en soit, l'épée de Damoclès, dont parlait M. Ch. F., demeure suspendue sur nos têtes. Disparaîtrait-elle, chers coopérateurs, si les évêques, en France, laissaient les ministres gouverner un peu leur clergé, et si vous-mêmes, en politique, vous preniez tous l'attitude absolument correcte qui vous est imposée? Nous ne le croyons pas. La tactique de la secte est connue: « Plus de martyrs, des concessions. » Ainsi parlait Ricciardi, président de l'anticoncile de Naples: après l'une c'est l'autre, jusqu'à extinction. Si quelqu'un dit que nous nous trompons, qu'on veut réellement l'apaisement, eh bien! nous désirons être dans l'erreur, mais qu'on le prouve par des faits... »

PROTESTATION

DES

CARDINAUX FRANÇAIS

Contre les accusations contenues dans la Déclaration ministérielle du 16 janvier.

La Semaine religieuse de Paris publie la lettre suivante qui a été adressée à M. Grévy:

A Monsieur le Président de la République.

« Monsieur le Président,

« La Déclaration ministérielle lue, le 16 janvier, au Sénat et à la Chambre des députés, et affichée aujourd'hui dans toutes les communes de France, fait peser sur le clergé des accusations de la plus haute gravité.

« Déjà, il y a quelques semaines, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait incriminé la conduite du clergé dans les élections.

« Ces incriminations, généralisées et consacrées par la Déclaration ministérielle, nous obligent à rompre le silence. Le garder plus longtemps serait accepter les accusations dirigées contre nous.

« Ce qui est vrai, c'est qu'en France une minorité antichrétienne voudrait identifier ses haines religieuses avec le gouvernement; mais, ce qui est vrai aussi, c'est que le clergé, fidèle à défendre la cause sacrée de la religion, s'applique de plus en plus à la séparer des passions et des intérêts de la politique.

« Nous n'avons pas ici à entrer dans la discussion des détails. Si quelques ecclésiastiques ont pu, dans la lutte électorale, oublier la mesure que le caractère et la nature de leurs fonctions devaient leur imposer, ce sont de rares exceptions. On ne saurait, avec justice, faire porter la responsabilité d'actes isolés sur le clergé tout entier; pas plus que le gouvernement lui-même ne peut prendre la responsabilité des procédés de tous ses agents.

« Le clergé ne se dissimule nullement la gravité de la situation présente au point de vue religieux. Nous serons, comme nos pères, disposés à tout supporter tant qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et à notre honneur. Nous n'oublierons pas la parole autorisée qui nous rappelait naguère que l'Église ne réprouve en soi aucune des formes de gouvernement. Cette parole sera toujours la règle de notre conduite envers l'État, et nous ne pouvons consentir à ce qu'on mette en suspicion notre amour et notre dévouement pour notre patrie.

« Nous remplissons donc un devoir, et nous sommes assurés de l'assentiment de nos collègues dans l'Épiscopat, monsieur le Président, en déposant entre vos mains cette protestation respectueuse contre les inculpations imméritées que la Déclaration ministérielle fait peser sur le clergé de France.

« Nous sommes avec respect, monsieur le Président, vos très-humbles et obéissants serviteurs.

† J.-Hipp., cardinal GUIBERT, archevêque de Paris.

† L.-M., cardinal CAVEROT, archevêque de Lyon.

† J.-Fl., cardinal DESPREZ, archevêque de Toulouse.

22 janvier 1886.

Chronique générale.

LA QUESTION DES BRIGADES DE CAVALERIE.

Le beau-frère du directeur de la *Lanterne*, M. Boulanger, présentement ministre de la guerre, a remporté hier les palmes du triomphe. Elles lui ont été décernées principalement par l'extrême gauche. Hâtons-nous de dire qu'il l'avait absolument mérité en insultant, sous prétexte de répondre à M. Gaudin de Vilaine au sujet des dispendieuses et inutiles mutations de régiment, toute

une fraction de l'armée. M. Boulanger a ajouté qu'il briserait les prétentions surannées et les résistances systématiques de certains officiers. Quelles prétentions surannées ont jamais affichées nos officiers? Celle de mourir pour le pays, quelle que fût la couleur du drapeau. Cette prétention pourra paraître surannée à tous les *Lanterniers* qui en 1870 se cachaient sous les tables des préfetures. Mais elle restera fort heureusement, en dépit de tous les Boulanger, la prétention de nos officiers. M. Ballue a voulu corser le triomphe rouge de M. Boulanger, en lui faisant voter dans un ordre du jour l'autorisation de briser les « scandaleuses résistances de l'armée ».

MM. Dompierre d'Hornoy et Raoul Duval ont vigoureusement flétri et l'ordre du jour et le Boulanger qui, après avoir accepté l'ordre du jour des « scandaleuses résistances », a permis à M. Ballue de l'adoucir. Nous le regrettons. Il eût été bon que la Chambre votât une pareille ignominie.

L'honorable M. Lamartinière avait proposé un ordre du jour portant: « La Chambre, confiante dans la fidélité de l'armée et ne voulant pas qu'on introduise dans ses rangs la division, passe à l'ordre du jour. » L'extrême gauche, bien entendu, a préféré l'ordre du jour Ballue rectifié, et l'opportunisme l'a sauvé. Cela devait être.

M^r Freppel a déposé hier à la Chambre une demande d'interpellation sur la suppression d'un grand nombre de vicariats et notamment de 82 vicariats dans le diocèse d'Angers.

M. Goblet dit que, retenu au Sénat par les débats sur l'instruction primaire, il ne pourra pas être prochainement à la disposition de l'évêque d'Angers pour la discussion de l'interpellation.

Cette discussion est ajournée à un mois, malgré la résistance de M^r Freppel qui sollicite la fixation à jeudi ou à samedi.

MM. Basly et Wickersheimer, de retour de Decazeville, ont rendu compte à l'extrême gauche des résultats de leur voyage à ce bassin houiller.

Ils ont loué la conduite de M. Gayrade, maire de Decazeville, et ont affirmé qu'il n'y avait eu dans l'incident aucune préméditation ni entente préalable.

MM. Basly et Wickersheimer feront part de leurs impressions au ministre de l'intérieur.

LES PETITS PROFITS DU TONKIN.

On assure que le traitement de M. Paul Bert ne sera pas de 420,000 fr., ainsi qu'on l'avait dit, mais bien de 150,000 fr.

MM. Vial et Dillon toucheront, paraît-il, 50,000 fr. par an, 150,000 fr. seront répartis entre les fonctionnaires attachés aux résidents.

On voit que le Tonkin n'est pas une mauvaise affaire pour tout le monde.

mêmes de l'Angara, s'élève un palais, domaine vraiment princier, mis, par le gouvernement impérial, à la disposition des généraux qui, tour à tour, tiennent à Irkoutsk la place du souverain. Son architecture est toute orientale. Ses colonnettes, ses doubles rangées d'arcades, ses toitures en forme de terrasses, ses pavillons en kiosques détachent leurs silhouettes originales sur le ciel bleu. A perte de vue à l'entour de cette demeure enchante, s'étend un immense parc aux arbres centenaires, où le gibier abonde, et où le général peut donner ample satisfaction à ses goûts de Nemrod.

Chaque été il se rend au Palais avec son état-major et un nombreux personnel. Depuis huit jours déjà il habitait sa résidence aux grands ombrages. Sa fille dut l'y rejoindre. Ne voulant pas se priver de ses lectures, elle exigea, en quelque sorte, que je fusse du voyage.

Un yacht élégant, avec sa fine carène, ses mâts élancés, ses draperies de velours écarlate, se balançait mollement sous le vent frais soudainement levé. Le ciel était d'un bleu pâle traversé de rayons d'or. C'était une de ces après-midi charmantes où l'on oublie la tristesse, où la jeunesse remonte au cœur, où même, en Sibérie... en exil... on se sent heureux de vivre.

M^{lle} Vilérieff était déjà sur le yacht. Sous sa jupe rose son petit pied frémissait. Elle m'attendait! Je

m'arrachai donc à la chaude étreinte maternelle; bravement je franchis la passerelle, et j'atteignis ce bateau de plaisance, luxueux comme un salon, ciré, décoré et fleuri.

Debout, sur la rive, ma mère me regardait. De la main, elle me disait: Adieu! Je lui répondais par un sourire; et pourtant, que j'étais triste de la quitter; triste et inquiète. Elle est si pâle, si épuisée, minée jusqu'aux sources mêmes de la vie.

Cependant, mes impressions de tristesse se dissipèrent un peu devant la beauté du paysage. Le yacht glissait mollement, sa voile tendue. C'était une navigation délicieuse, sans fatigue ni secousse, au milieu de ce pays sauvage, si loin de la vieille Europe, si loin de tous.

L'Angara coulait large, immense, majestueux, roulant ses vagues entre ses rives boisées. De loin en loin apparaissait un village, perdu dans les sapins; puis une forêt profonde, où seuls les siècles abattaient les vieux arbres.

La journée s'avancait; et, dans cette lumière égale et douce des soirées polaires, dans l'air attiédi, dans le bruit du yacht fuyant l'écume du sillage, je trouvais un charme exquis.

M^{lle} Vilérieff, dont la musique est une des passions, me demanda de lui chanter une romance française. Je le fis avec empressement. Je choisis la ballade que chantent les pêcheurs de Kerlis lorsqu'ils ramènent leurs filets.

Debout sur le pont, avec ses admirables cheveux aux reflets d'or, son teint velouté, ses yeux couleur de saphir, sa taille de reine, et un bouquet de fleurs aquatiques à la main, la jeune Russe était vraiment belle en m'écoutant, attentive. Mais elle avait pleine conscience de son charme; car, bientôt, elle nous dit en levant superbement la tête:

— N'ai-je pas l'air de l'ondine de ce fleuve? Si j'avais un portraitiste, je poserais ainsi... Voulez-vous essayer un croquis, mademoiselle?

Notre amie eut un sourire quelque peu railleur; et, de sa voix si douce, grave pourtant:

— Ah! dit-elle, qu'est-ce que la beauté? Une goutte de rosée tombée le matin, et que dessèche le soleil de midi. Pourquoi en être vaine? Tout ce qui passe n'est rien.

Le visage de M^{lle} Vilérieff exprima une vive surprise. Personne encore n'avait osé lui parler ainsi. Mais si la vérité, qui vient à elle, l'étonne, elle plait pourtant à son âme franche et loyale. La jeune Russe devint sérieuse, abandonna sa pose théâtrale, et, pour quelques instants, se fit relativement simple.

(A suivre.)

La commission d'initiative a examiné une proposition de M. Michelin, tendant à l'abrogation du Concordat et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La prise en considération a été votée à l'unanimité, et M. Rivet a été nommé rapporteur.

On sait que M. de Freycinet, dans la Déclaration ministérielle, assurait que cette séparation s'imposait irrésistiblement. Nous allons donc assister à la discussion de cette grave question.

C'est pour préparer la solution que le ministère a suspendu ou supprimé le traitement d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et qu'il songe à frapper un coup plus fort en s'adressant à l'évêque de Grenoble.

M. Delasalle, préfet de la Marne, est mort dans la nuit de samedi.

Ce décès porte à trois le nombre des préfetures vacantes.

Si l'on ajoute que la mise à la retraite de M. Assiot, préfet du Vaucluse, ancien préfet de Maine-et-Loire, est décidée, il devient évident que le gouvernement ne saurait tarder à faire paraître le mouvement préfectoral déjà annoncé.

REVUE FINANCIÈRE.

Les recettes françaises ont fait de notables progrès pendant la dernière semaine. Le marché croit au maintien de la paix en Orient et le renversement du cabinet Salisbury confirme cette opinion. La 3 0/0 est à 82.20, l'amortissable à 84.35, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.70.

L'action du Crédit Foncier se recommande tout d'abord. Elle est restée à 1,330 fr. et son dividende de 60 fr. est complètement assuré par le bilan qui présente un bénéfice net supérieur de 400,000 fr. à celui de 1884. Dans sa séance du 28 janvier, le conseil d'administration a autorisé pour 4,661,800 francs de prêts nouveaux.

Les obligations Communales 1880 libérées de 135 fr. sont à 437.50 et les Foncières 1885, libérées de 90 fr. à 437. La somme net à verser est donc de 137.50 pour les premières et de 92 fr. pour les secondes, soit au total 229.50 pour avoir deux obligations et participer à un tirage de 5 de chaque mois. Cette combinaison ne peut manquer de séduire ceux qui aiment à tenter le sort. On peut d'ailleurs emprunter sur ces titres, au Crédit Foncier, 8 0/0 de leur valeur.

La Société Générale est très-ferme à 448.75.

Nous constatons avec plaisir que le marché des valeurs d'assurances s'est animé depuis quelques temps. Le public qui s'en était tenu à l'écart comprenait qu'il avait poussé trop loin l'esprit de réaction. Les actions des Compagnies d'assurances sur la vie méritent spécialement les préférences des spécialistes, ces Compagnies étant placées par leur décret d'autorisation et par la surveillance statutaire de l'Etat dans des conditions financières qui influent heureusement sur la solidité et sur l'avenir de leurs titres.

Il y a, en outre, à faire un départ entre les actions de ces Compagnies. L'épargne, et nous nous adressons principalement à la petite épargne, ne peut songer à acheter des titres lourds et chers comme les actions des anciennes Compagnies-Vie qui valent 13,000, 16,000 et même 32,000 fr. chacune. Une autre raison s'oppose à ces achats: ces Compagnies sont arrivées à leur maximum de production et elles ont eu quelque sorte épuisées leurs chances d'accroissements de profits et partant de plus-values.

Mais au-dessous des anciennes Compagnies, il y a celles d'âge moyen ou de création récente, dont les titres ne dépassent pas au maximum 15,000 fr. et dont la plupart se tiennent dans les cours de 100 à 500 fr. C'est dans ces catégories que l'épargne doit rechercher ses placements. Ces Compagnies, en développant peu à peu leurs opérations, donneront à leurs bénéfices annuels une progression pratique mathématique qui atteindra un jour, comme pour les anciennes Compagnies, un revenu de plusieurs millions, et les actions dotées ainsi d'un dividende croissant, verront leurs cours s'élever chaque année, multipliant le capital versé cinq fois, dix fois et jusqu'à vingt fois, comme les actions des anciennes Compagnies. En puisant dans cette catégorie de placements, les capitalistes de toutes les classes sont certains de recueillir des revenus croissants. C'est une question de temps. Quand on met en portefeuille une action de Compagnie-Vie bien administrée, on sème pour l'avenir, car nous ne voyons pas sur la cote une seule valeur qui ait le passé brillant des actions des Compagnies d'assurances sur la vie.

La Banque d'Escompte est à 445 fr. Les bénéfices des Foncières-Assurances pour 1885 ont apporté un appoint sérieux aux profits de cette Société. La hausse de l'Italien, qui cote maintenant 97.70, ne saurait lui être indifférente.

La Société des Dépôts et Comptes courants cote 597.50. Les actionnaires n'ont pas été émus par le jugement relatif à la grande Compagnie. Le dernier mot n'est pas dit sur cette question.

Les bons de l'Assurance financière sont en hausse à 189 fr., cela prouve la fragilité du conseil d'administration de cette Société.

Les porteurs d'obligations hypothécaires des Mines d'Anzits peuvent trouver preneur au comptoir de M. Carbonez (21, rue Bréa, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

L'action de Panama descendait vers le cours de 390 fr., prix encore bien au-dessous de sa valeur.

quand le départ de M. F. de Lessep pour l'isthme de Suez par le paquebot *Anglais*, a servi de thème à des tirades pindariques. Une hausse a salué l'adieu à la France de ce vieillard qui vaut mieux que le rôle qu'on lui fait jouer.

Le Crédit Lyonnais a été bien près de tomber au pair: on a pu le relayer à 520 fr. malgré le mauvais effet produit par le bilan au 31 décembre. Si toutefois ce document on y voit la diminution des ressources disponibles et l'immobilisation de plus de 60 millions en valeurs qui ne sont certainement pas toutes des valeurs de père de famille.

L'obligation des Chemins de fer économiques est à 350 fr. Elle est aussi bien garantie que les obligations cotées 35 fr. de plus.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont tendance à la hausse.

Nouvelles militaires.

Nous lisons dans le *Gaulois*:

« Suite des déménagements de pénitence infligés à quelques-uns de nos régiments de cavalerie.

Le 13^e régiment de dragons quitte la garnison de Compiègne et est envoyé à Saint-Omer. Sur cinquante-deux officiers (dont sept de la réserve), on en compte seize ayant des titres ou des particules.

Le 5^e régiment de dragons va de Saint-Omer à Compiègne. Quarante officiers (dont sept de réserve), treize ayant des titres ou la particule.

Le 24^e régiment de dragons est envoyé d'Evreux à Joigny. 54 officiers (6 de réserve); 22 officiers ayant des titres ou la particule.

Le 6^e régiment de dragons va de Joigny à Evreux. 54 officiers (dont 7 de la réserve), 13 ayant des titres ou la particule. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. Labiche, suppléant du juge de paix du canton sud de Saumur, est nommé juge de paix du canton de Talmont (Vendée).

LES TROIS FRÈRES CONSCRITS.

Nous avons annoncé que les trois frères Chevallier, de la commune de Chemellier, ont pris part au tirage au sort, à Gennes.

Il y avait soixante-neuf conscrits. Les trois frères jumeaux ont amené les numéros: 5, 40 et 63.

Tours.

La *Petite France*, qui a montré une ardeur peu commune dans la question du changement de garnison, avait annoncé que le régiment de chasseurs partait le 31 janvier et le 3^e dragons immédiatement après.

C'était une nouvelle inexacte. Les deux régiments ne partiront que vers le 12 février; un journal dit même du 15 au 28 du mois.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RUCHES D'ABEILLES

IV

Le vieillard avait donné jour pour le contrat, mais les lendemains des vieillards sont des fleurs sur le sentier. Le premier troupeau qui passe écrase ou broute la fleur.

Depuis deux ou trois jours déjà, le pauvre Toine de Fontaney s'est couché dans le grand lit-clos au fond de la cuisine; il avait reposé sur l'oreiller sa maigre tête blanche d'où le sommeil s'est enfui. Le soleil du printemps n'a plus assez de chaleur pour réchauffer le sang glacé du vieillard.

C'est aujourd'hui que Jacques devait venir à la chaumière. Thérèse avait décidé une toilette de dimanche; elle avait révisé de douces joies, mais la tristesse était-elle entrée par la croisée avec le premier rayon du jour?

Le vieillard se sentait de plus en plus faible, son œil terne était immobile. De temps à autre, il demandait à boire d'une voix difficile et presque inintelligible; sa lèvre s'attachait alors allégrement à la cru-

Le 7^e hussards.

Nous lisons dans le *Petit Breton*:

« Le 7^e hussards était depuis six ans en garnison à Pontivy; il y avait été envoyé de Bordeaux pour remplacer le 6^e régiment, non en 1879, mais en 1880. Le 6^e régiment fut déplacé « non parce que les officiers passaient pour avoir manifesté une certaine hostilité au préfet du Morbihan, mais parce que le préfet, M. de Montluc, actuellement conseiller à la Cour d'appel d'Angers, avait, par un inqualifiable discours prononcé, le 24 février 1880, à la sous-préfecture de Pontivy, provoqué une plainte du corps d'officiers au ministre de la guerre, plainte qui fut transmise par la voie hiérarchique.

» M. de Montluc avait osé dire:

« Naguère, vous portiez la livrée d'un prince et l'uniforme de la servitude: aujourd'hui vous portez celui de l'honneur et de la liberté. »

» On venait à ce moment de sacrifier les généraux L'Hôte, Hanrion, de Dampierre aux rancunes radicales: le *Citoyen* pouvait écrire que la révocation du général Vinoy comme chancelier de la Légion d'Honneur avait pour cause principale le refus opposé par le Conseil de l'ordre à la demande de réintégration des commandants amnistiés: le ministre de la guerre n'osa exiger la révocation du préfet et le régiment fut déplacé.

» Il est bon de rappeler ces souvenirs à ceux qui parlent si volontiers de la sollicitude du gouvernement républicain pour l'armée! »

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

Nous recommandons une pauvre mère de famille, veuve d'un avocat, qui a eu de grands revers de fortune. Elle demande à faire des écritures, copies, à soigner des enfants, de l'ouvrage à son domicile, ou quelques heures par jour chez les particuliers.

S'adresser au bureau du journal, aux initiales J. R.

Faits divers.

Le père Vatinet, qui vient de mourir à quatre-vingt-seize ans (le doyen des pêcheurs d'Étretat, le doyen peut-être aussi des pêcheurs de toute la France), laisse cent trente héritiers en ligne directe: fils, petits-fils, arrière-petits-fils, etc.

Ce brave homme était maire pendant l'invasion de 1870.

che de grès où l'on puisait l'eau de la fontaine. Puis il retombait sur le cheval, et son œil, déjà fixe, semblait considérer par la fenêtre, dans un coin du ciel, quelque étrange apparition.

Cependant le temps était magnifique. La treille du mur était au soleil ses larges feuilles vertes; les frères fleurs du toit frissonnaient sur le bord, comme pour admirer dans la cour les papilles qui picotaient sur le fumier; les hirondelles allaient de la cheminée au ruisseau et revenaient légères achever leur nid. On sentait dans l'air une de ces tiédeurs vivifiantes qui raniment tout ce qui doit renaitre.

Les trois filles de Toine de Fontaney circulaient sur la pointe du pied, dans la noire cuisine au plafond bas. Thérèse, pâle et triste, contemplait le malade et se tournait alors avec angoisse vers une statuette noire de Notre-Dame de Puy-d'Anis, qui s'élevait entre des fleurs de papier fané, sur la table enfumée de la cheminée.

— Ouvrez la fenêtre, murmura le vieillard.

On ouvrit la fenêtre, et des rayons de soleil inondèrent l'humble réduit.

— Comment vous trouvez-vous, mon père? demanda Thérèse.

— Mieux, ma chère petite; un peu mieux. Ah! je voudrais te voir heureuse et bénir Jacques ton fiancé!

— Il viendra, mon père; et puis vous guérirez

Sommé par les Prussiens de livrer tous les fusils, il répondit:

— Je demande à être fusillé avec celui qu'on pourra trouver dans le pays!

LES MONTRES EN BOIS.

L'habileté du paysan russe comme maçon et menuisier est proverbiale. Avec ses outils primitifs, il réussit à faire des merveilles. Aussi n'a-t-on été que médiocrement étonné en voyant apparaître sur le marché de Nini-Novogorod des montres en bois. Boîte et mécanisme, tout est en bois. Ces montres sont fabriquées par les paysans du gouvernement de Wjatha. Elles marchent très-bien et trouvent un débit rapide dans les classes pauvres de la population.

MAROLLES, Indre-et-Loire, le 21 juin 1885. Vos Pilules suisses ont produit un excellent effet, elles m'ont enlevé les maux de tête dont je souffrais depuis longtemps. J'éprouvais par moments un affaiblissement général de tout le corps, l'appétit manquait souvent, et j'avais des éblouissements qui m'auraient fait tomber si je ne m'étais appuyé à quelque chose. Aujourd'hui tout cela a disparu, grâce à vos bonnes Pilules suisses (Fr. 1.50 la boîte). Je vous autorise parfaitement à publier ma lettre. E. Tixadier; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

MARDI 2 février 1886,

A la demande générale, une 2^e et dernière représentation de

L'ARME

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gille, musique de Léo DELIBES.

Distribution:

Gerald.....	MM. Goffoël.
Frederic.....	Dechesne.
Nitakantha.....	Neveu.
Hadjj.....	Démon.
Un cipaye.....	Pascand.
Un domben.....	Lombard.
Un marchand.....	Allemand.
Lakmé.....	M ^{lle} Dorian.
Malika.....	De Vita.
Miss Ellen.....	Dulaurens.
Rosé.....	Vandermeeren.
Mistress Bentson.....	Allain.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 2 février

LES PETITES VOISINES, comédie en 3 actes.
Les Ouvriers, pièce en 1 acte, en vers.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 31 Janvier 1886.

Versements de 151 déposants (23 nouveaux), 40,826 fr.
Remboursements, 25,839 fr. 26 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 100.

et vous nous conduirez vous-même à l'église.

— Crois-tu?

— J'en suis sûr.

— Dieu te veuille, ma bonne Thérèse! Vous voir là, toutes trois, me soulage. Ouvrez davantage ce châssis. La vue de mon petit vallon dans le soleil me fait tant de bien!

— Mon père, parlez-vous fatigue!

— Non, — et mes abeilles; voici trois jours que je ne suis point allé jusqu'à elles. Tenez! regardez-les voler devant la fenêtre pour demander où je suis, mes chères petites.

Il resta longtemps à les observer, — longtemps. Le soleil baissait déjà à l'horizon, et les abeilles rentraient pour se reposer de leurs courses aventureuses. Le moribond les accompagnait encore de l'œil. Il leur parlait comme à d'anciennes amies; il se préoccupait de leur sort à venir. Il semblait oublier, dans cette contemplation, les souffrances qui enflétraient son corps brisé.

Mais son œil devenait moins expressif, sa respiration plus haletante, et une sueur difficile perlait sur son visage ridé.

— Fermons-nous la fenêtre, mon père?

— Non; laissez-la, au contraire, grande ouverte. Je respire mieux, et je me souviens plus doucement des jours de ma jeunesse. Ces premières heures de la vie rendent visite au pauvre mourant. Que je voie toujours mon vallon et mes abeilles! Écou-

M. SENTEIN, curé à Illartein, canton de Castillon (Ariège), écrit à la *Pharmacie Continentale* de Paris: « Monsieur le Directeur, dans l'intérêt de l'humanité, je vous autorise à donner la plus grande publicité à la note que, dans ma dernière lettre, j'ai consacrée à rendre hommage à l'efficacité réelle et merveilleuse des Pilules et Dragées Russes; vous ne pouvez trop accentuer les termes de ma vive reconnaissance. »

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 30 janvier:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — *Trente ans de Paris*, par Alphonse Daudet. — *Revue anecdotique*, par Lorédan Lerchey. — Nos gravures: Le prince dom Carlos: L'église Saint-Martin, à Marseille; M^{lle} Brandès; M^{lle} Jeanne Granier; l'exposition de M. Yon. — *La Clarinette en mi bémol* (nouvelle), par Edouard Montagne. — *Théâtres*, par Charles Monselet. — *Chronique musicale*, par Albert de Lasalle. — *Echecs*. — *Récréations de la famille*.

GRAVURES: S. A. R. le duc de Bragance. — M. de Albarada. — L'église Saint-Martin, à Marseille. — *Trente ans de Paris*. — M^{lle} Brandès. — M^{lle} Jeanne Granier. — Le traité de Madagascar. — Exposition de M. Yon. — Air national des Howas. — *Echecs*. — *Rébus*.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. — Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 30 janvier:

TEXTE. — « Reviens avec ce bouclier, ou dessus », par M. G. Lafaye. — La Veillée, par M. Paul Lafitte. — Le Conseil d'Etat et la Cour des comptes, par M. P. L. — Travaux de campagne (suite), par M. le colonel Hennebert. — Charles-Quint n'a pas été moine. — Station hivernale à l'île Jan-Mayen, par M. F. Zuercher.

GRAVURES. — Bas-relief par M. Gardet, grand prix de Rome. — La Veillée, panneau décoratif, par M. Pierre Legarde. — Travaux militaires de campagne (4 grav.). — Carte de la région polaire où est situé l'île Jan-Mayen.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.



Dépot à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

tez, toutes trois; je sens que je vais vous quitter, et j'ai besoin de vous parler.

Les jeunes filles se jetèrent instinctivement à genoux au pied du lit du moribond, et des larmes s'échappaient silencieuses de leurs yeux désespérés.

(A suivre.)

AIMÉ GIRON.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements: FRANCE. Un an, 2 fr. Un numéro: 10 cent.

Le Numéro de février vient de paraître; en voici le sommaire:

Calendrier et température du mois. Un des vaillants de Reichshoffen. Origine de la chanson: *Au clair de la lune*. Un siège héroïque dans l'Annam. L'effondrement du Pont-Neuf à Paris. Le miroir moralisateur: M. de Falloux. La superstition du treize et du vendredi. Histoire du seigneur d'Oze-reau. Le nombre sept. Conseils du médecin, etc.

ILLUSTRATIONS: 3 portraits: Le général Alfred Bocher. M. de Falloux. Louis XIII. 9 gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYON, 7, rue de la Cherche-Midi, Paris.

